



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

exploitants

Question écrite n° 31296

Texte de la question

M. Michel Grall appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le pouvoir d'achat des agriculteurs. En effet, en Bretagne, région où l'activité agricole et agroalimentaire représente plus de 40 % de l'emploi, la variation des prix des produits agricoles est loin de compenser la hausse des charges de production et n'assurent plus un revenu décent à certains exploitants. À titre d'exemple, la Bretagne a subi de plein fouet la hausse des cours de céréales à travers le prix des aliments pour bétail, et a vu le revenu de ses agriculteurs diminuer de 32 % en 2007 selon certains syndicats agricoles. Des efforts sont en cours pour l'optimisation de l'organisation des producteurs, mais il serait aussi utile de mettre en place un observatoire des prix et des marges qui contribuerait à assurer la meilleure information sur la création des marges et la formation des prix du producteur au consommateur. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer la position du Gouvernement sur ces enjeux fondamentaux pour la vie économique de la Bretagne.

Texte de la réponse

Les pouvoirs publics sont très sensibles à l'évolution du pouvoir d'achat des agriculteurs français et à l'évolution de la rémunération de leur activité à travers les prix des produits. Le ministère de l'agriculture et de la pêche, à travers son service de la statistique et de la prospective (SSP), dispose d'un système d'information très complet sur le suivi du revenu des agriculteurs et sur la formation des prix tout au long des filières agricoles. L'évolution du revenu agricole au niveau régional est suivie à travers les comptes régionaux de l'agriculture établis annuellement par les statisticiens agricoles régionaux sous l'égide du SSP du ministère de l'agriculture et de la pêche. Les résultats en sont publiés chaque année après examen par la commission des comptes de l'agriculture de la nation. S'agissant de la Bretagne, première région française en matière de production animale, elle a subi simultanément en 2007 la baisse du prix du porc et le renchérissement du coût de l'alimentation animale. En effet, si au niveau national, l'envolée spectaculaire des prix des céréales et des oléoprotéagineux a été très favorable au revenu agricole qui a progressé de 17,3 % en termes réels, ce phénomène a eu un impact négatif fort sur le revenu des exploitations fortes consommatrices d'aliments pour animaux. Le revenu agricole breton présente la particularité d'être très fluctuant en raison notamment des cycles de prix de la production porcine. La forte baisse de 2007 est intervenue après des hausses conséquentes en 2005 et 2006 (respectivement + 11 % et + 32 %). Mais la tendance depuis cinq ans demeure négative avec - 2 % par an en moyenne, alors qu'au niveau national, sur la même période, le revenu progresse de 1,3 % l'an, stimulé par les régions à dominante grandes cultures. Les résultats de 2008 concernant l'évolution du revenu agricole ne seront connus qu'en fin d'année. Si les coûts de l'alimentation animale devaient de nouveau progresser sur l'ensemble de l'année, l'impact pour la Bretagne serait fortement atténué par l'amélioration de la conjoncture des prix des produits animaux, notamment le porc, la volaille et le lait. L'évolution des coûts des intrants pour les agriculteurs est quant à elle retracée notamment à travers l'indice des prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA) qui permet d'estimer l'évolution des coûts des moyens de production pour les agriculteurs. L'indice des prix des produits agricoles à la production (IPPAP) mesure pour sa part l'évolution des prix des produits vendus par les agriculteurs. Ces indices calculés mensuellement par L'INSEE sont mis en perspective par le

service de la statistique et de la prospective, qui publie ainsi dix fois par an des informations rapides sur l'impact des prix des intrants sur les coûts de production des différentes filières agricoles, d'une part, et sur les prix payés aux agriculteurs, d'autre part. Ces publications sont diffusées gratuitement par les services du ministère de l'agriculture et de la pêche sur son site internet, dans la rubrique Agreste. Enfin, concernant les prix payés par le consommateur, le ministère de l'agriculture et de la pêche participe depuis le mois d'août 2008 à l'Observatoire des prix et des marges monté par la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), auquel il fournit, via son service des nouvelles des marchés, des relevés de prix des poissons frais. L'Observatoire est mis en ligne sur le site de la DGCCRF. Le ministère de l'agriculture et de la pêche dispose donc d'un système d'observation des prix tout au long de la filière et de mesure des revenus des agriculteurs tout à fait à la hauteur de l'enjeu que représentent ces problématiques pour les agriculteurs français ; il participe à l'effort du Gouvernement en matière de transparence des prix.

Données clés

Auteur : [M. Michel Grall](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31296

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 30 septembre 2008, page 8280

Réponse publiée le : 25 novembre 2008, page 10169